



Compte-rendu du Comité Technique Local du 6 décembre 2017

Administration :

Mme ROUX-TRESCASES, Mme GAYTON-SEGRET, Mme LECHEVALIER M DESMARETS et Mme ZALDUA

secrétariat assuré par Mmes FROMENT, TOULZAC et JOUBERT

Suite au vote défavorable unanime des OS lors du comité technique local le 24 novembre 2017 concernant l'expérimentation de la « caisse sans numéraire » dans 3 CDFIP, la Présidente nous reconvoque ce jour pour se prononcer sur ce point.

I. Caisse sans numéraire.

A partir du 1^{er} janvier 2018, 2 postes volontaires (Aixe-sur-Vienne et Nantiat) et 1 imposé (pour des raisons de sécurité – Pierre-Buffière) expérimenteront la caisse sans numéraire ; le critère retenu par rapport aux caisses de proximité est : 30 minutes/20 kilomètres. La direction insiste sur les difficultés d'approvisionnement et de dégagement, des problématiques de sécurité et du faible volume d'espèces manipulées.

Conséquences pour les usagers :

- payer par tous les autres moyens de paiement et notamment ceux dématérialisés (peu importe que cela génère des frais bancaires),
- un ordinateur en libre service est mis à la disposition des usagers
- Un usager ne peut payer en espèces (300 € maximum) qu'auprès de la trésorerie compétente pour recouvrer la créance. Si cette dernière est dite «sans numéraire », il devra se déporter sur une autre trésorerie.

Conséquences pour les élus et les régisseurs :

Les collectivités doivent réviser les modes de fonctionnement, les périodes de versement de leurs régies, voire de les supprimer. Quid de la sécurité des régisseurs qui devront effectuer de plus longues distances avec plus de fonds ? - cela n'est pas de notre ressort.

La présidente nous a fait part de la réunion d'information par le Préfet des maires et des régisseurs ; malgré les remontées négatives de ces derniers, la part de la population âgée et/rurale, des interdits bancaires et des bénéficiaires d'aides n'a pas pesé lourd dans la balance.

Ne soyons pas dupes, la caisse sans numéraire ne protège ni des fermetures de poste, ni des restrictions d'horaires.

Un bilan de l'expérimentation sera présenté lors d'un comité technique local mi-2018

Vote

Contre : unanimité des OS

II. Questions diverses

- FO pose la question de l'information concernant la possibilité de quitter son poste en cas d'épisode neigeux, en effet le message de la Direction n'est envoyé que sur les messageries du chef de service et de ses adjoints, ne serait il pas souhaitable de l'envoyer sur la messagerie de tous les agents ? La Directrice va étudier la question.
- La question de la charge de travail supportée par le SDIF est posée suite à l'absorption de Bellac; la Direction se dit attentive à la situation et répond par l'intervention de l'équipe de renfort ,
-

Vos représentants en CTL :

Bernard BOUZONIE, Philippe LORNAC

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE FINANCES PUBLIQUES**

Fait à le

(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu